



CONFIEZ VOS FORMALITÉS À DES SPÉCIALISTES !

Structures employant des salariés

Le bulletin de paie est bénéfique pour votre entreprise !

- 1 Respect** de la législation à l'évolution rapide
- 2 Limiter les risques** de réclamations des salariés
- 3 Gain** de temps sur la veille juridique
- 4 Respecter** le formalisme lié à la paie



Si vous êtes dans une de ces situations...

- Comment faire pour **ne plus avoir d'erreurs** dans la rédaction de mes bulletins de paie ?
- La rédaction est compliquée.** Elle nécessite une veille juridique importante et une gestion pointue du personnel.
- Je ne suis pas sûr de bien appliquer toutes les **règles imposées** par la convention collective dont je dépends.
- La gestion des congés payés, des congés spéciaux, des arrêts de travail, la veille sur les changements de taux, la DADS, les déclarations obligatoires..., tout cela représente un travail **long, coûteux et dangereux**. Puis-je en être débarrassé ?

Nous avons des solutions à vous proposer !



Vos bulletins de paie :
sous-traitez les !

Les atouts de notre proposition

AVANTAGES

- 1 Équipe dédiée au niveau de compétence élevé
- 2 Classement optimisé suivi dans le temps
- 3 Possibilité de consulter en ligne
- 4 Des outils informatiques fiables et à jour
- 5 Modalités de co-production ajustées



NOTRE OFFRE DE SERVICES



Préparation et **élaboration** des bulletins

Déclarations périodiques des charges et salaires

Prix sur devis selon prestations

Votre Expert-Comptable vous conseille en toute indépendance



CHARDON ROCHE

L'expertise comptable proactive

www.chardon-roche.fr

chardon.roche@chardon-roche.fr



21 bis place Michelet

43000 Le Puy en Velay

Tél. 04 71 05 42 92

Adhérent



Membre

